

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHARGEY-LES-PORT



SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025

Date de la convocation : 09/10/2025

Date d'affichage : 09/10/2025

Nombre de membres en exercice : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre à 20 h, le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Antoni MAGNIN, Maire.

Présents : MAGNIN Antoni, DURGET Julien, BLOUET Sébastien, ZONI Romain, JACQUEMIN Jennifer, BLOUET Émeline, MAGNIN Fabrice, ANDRE Marie-Charlotte, LOMBARDO Jean-Pierre.

Absents excusés : DURGET Manon (pouvoir à DURGET J.), GALLET Alexia.

Secrétaire de séance : DURGET Julien

Schéma directeur d'assainissement - Convention d'assistance avec l'Agence départementale Ingénierie 70

Le Maire rappelle le contexte législatif relatif à la compétence « eau et assainissement ».

Initialement, le transfert obligatoire de ces compétences aux communautés de communes devait intervenir en 2020, puis avait été reporté à 2026. Ce transfert a finalement été annulé définitivement par les deux chambres parlementaires.

La commune de Chargey-lès-Port doit donc désormais assumer pleinement la compétence d'assainissement collectif, l'assainissement non collectif demeurant une compétence intercommunale.

Un ancien schéma directeur d'assainissement avait été élaboré vers 2007–2008 par la Communauté de communes de la Saône-Jolie. Ce document, devenu obsolète, ne peut plus servir de base réglementaire, mais il constituera un point de référence pour la rédaction d'un nouveau schéma directeur.

Avant d'envisager tout programme de travaux ou de mise aux normes du réseau, la commune doit disposer d'un schéma directeur actualisé, condition indispensable pour solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'eau.

Afin de mener à bien cette démarche, la commune a décidé de solliciter l'appui de l'agence départementale Ingénierie 70, qui apportera son assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la révision du schéma directeur d'assainissement.

A ce titre, il présente les projets exposés avec les techniciens d'Ingénierie 70 venus rencontrer les élus du conseil municipal. Il en découle une proposition d'assistance adressée par l'Agence départementale d'Ingénierie 70 pour l'opération suivante :

- Révision Schéma Directeur d'Assainissement et mise en conformité assainissement

La prestation susmentionnée doit faire l'objet d'une convention entre la commune et l'Agence départementale d'Ingénierie 70, précisant notamment le contenu de la mission ainsi que les conditions financières de l'assistance, établies conformément au barème adopté par le conseil d'administration d'Ingénierie 70. Le montant de la convention s'élève à 1 968,95 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la mission confiée à l'Agence départementale d'Ingénierie 70
- Autorise le Maire à signer la convention correspondante avec l'Agence départementale d'Ingénierie 70 ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de l'opération

Adhésion à un groupement de commandes – Consultation de bureaux d'études pour la réalisation de schémas directeurs d'assainissement

Le Maire explique que la commune de Purgerot procédant également à la révision de son schéma directeur d'assainissement, une réunion conjointe s'est tenue entre les deux maires et Ingénierie 70. Il a été convenu de mutualiser les moyens afin de réduire les coûts, notamment ceux liés aux déplacements des techniciens, des géomètres et aux frais administratifs.

Chaque commune réglera la part des dépenses correspondant à ses besoins, mais un seul marché de travaux sera lancé, géré par la commune de Purgerot, qui assurera la partie administrative du dossier. Ce groupement de commandes permettra d'optimiser la démarche tout en conservant une répartition équitable des coûts.

Le Maire donne lecture de la convention constitutive du groupement de commandes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour la consultation de bureaux d'études pour la réalisation de schémas directeurs d'assainissement
- Décide d'adhérer au groupement de commandes, dont la coordination et la charge financière inhérente est assumée par la commune de Purgerot, coordonnateur du groupement
- Nomme M. Antoni MAGNIN, Maire et M. Sébastien BLOUET, 2^{ème} adjoint pour représenter la commune au sein de la commission pour les marchés passés selon la procédure adaptée
- Autorise le Maire à signer la convention correspondante et toutes les pièces s'y rapportant

Point de situation sur la réhabilitation du forage

Le Maire présente un point de situation détaillé sur le projet de réhabilitation du forage communal.

Le 24 septembre 2025, la commission "eau et assainissement" de la Communauté de communes Terres de Saône, à laquelle participent M. le Maire et M. Julien DURGET, premier adjoint, a validé le choix de l'entreprise chargée de la réalisation du schéma directeur d'eau potable au niveau de l'EPCI.

Le 29 septembre 2025, le Conseil communautaire de Terres de Saône a officialisé le choix du bureau d'études ALDÉO, pour un montant global de 164 000 €, dans le cadre d'un groupement de commandes regroupant environ la moitié des communes du territoire.

Le 8 octobre 2025, M. le Maire a rencontré Ingénierie 70 afin d'étudier un accompagnement à la carte sur les aspects techniques liés au local technique, aux raccordements électriques et hydrauliques, et au suivi de chantier une fois le forage réalisé.

La commune de Chargey-lès-Port lancera prochainement le marché public pour l'appel d'offres relatif à la réalisation du forage.

Une fois la phase 2 du schéma directeur d'eau potable validée, le chiffrage du local technique et des raccordements sera disponible. La commune pourra alors déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau.

Décision modificative n°2 – Budget “Eau et assainissement”

La commune a reçu une facture du bureau d'études ANTEA Group, chargé de l'accompagnement technique du projet de forage (réécriture du cahier des charges, du CCTP et assistance à l'appel d'offres).

Cette facture, d'un montant de 2 116,80 € TTC, correspond à une partie de la phase 2 de la mission.

La trésorerie a demandé que la dépense soit imputée au chapitre 20 – immobilisations incorporelles, sur lequel aucun crédit n'avait été prévu.

Une décision modificative est donc nécessaire pour transférer 3 000 € du chapitre 21 – immobilisations corporelles vers le chapitre 20.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la décision modificative n°2.

Mise en place du règlement d'affouage

Monsieur Julien DURGET, premier adjoint, rappelle que dans le cadre de la certification PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières), la commune doit se doter d'un règlement d'affouage.

Cette démarche permet de valoriser le bois communal dans des filières certifiées, garantissant une gestion durable de la forêt.

Le règlement d'affouage, présenté au Conseil municipal, fixe les conditions d'attribution et d'exploitation du bois d'affouage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le règlement d'affouage.

État d'assiette 2026

Le 14 octobre 2025, le premier adjoint a rencontré le garde forestier de l'ONF afin d'examiner le programme des coupes et travaux prévus pour l'année 2026. Il présente ce programme au Conseil municipal.

Parcelle ¹	Type de coupe ¹	Surface (ha) ¹	Bois sur pied ²			Bois façonnés ²			
			Délivrance ⁶	Vente en concurrence ³	Vente en contrat BI/BE	Délivrance ⁶	Vente en concurrence ⁴	Vente en contrat	
								Mise à disposition bord de route ⁴	Mise à disposition sur pied ⁵
8_p	IRR	10.62	PP+H					G	
9_af	IRR	10.62	PP+H					G	
10_af	IRR	10.62	PP+H					G	
11_af	IRR	10.32	PP+H					G	
12_rl	IRR	9.94	PP+H					G	
13_af	IRR	10.19	PP+H					G	
23_af	IRR	10.55	PP+H					G	
-29_r	RD	2.75	PP+H					G	

Il propose de retirer la coupe n°29 du programme, afin de favoriser la conservation des chênes semenciers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité l'état d'assiette 2026 ci-avant exposé.

Programme des travaux forestiers 2026

Le premier adjoint présente le programme des travaux forestiers 2026 préparé par l'ONF. Il indique que, désormais, l'ONF ne chiffrera plus les travaux que sur demande. Les communes peuvent solliciter des prestataires extérieurs, mais deviennent alors seules responsables du suivi et de la conformité des travaux.

Pour 2026, le premier adjoint propose de demander un devis chiffré à l'ONF pour l'ensemble du programme.

Le Conseil municipal adopte cette proposition.

Convention de mise à disposition de bois sur pied à l'ONF

Le garde ONF propose au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition de bois sur pied à l'ONF.

Les avantages de cette convention sont l'assistance dans la préparation et la passation d'un marché, dans l'exécution des chantiers. Elle permettra également d'offrir une meilleure visibilité sur les éléments financiers relatifs aux opérations d'exploitation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer ladite convention.

Avenant au bail locatif – ajout de charges de chauffage

Monsieur le Maire informe que l'un des deux logements communaux situés à la mairie est désormais raccordé à la chaudière communale.

Il convient donc d'ajouter des charges de chauffage au bail.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'ajouter 85 € de provision sur charge mensuelle au loyer actuel des locataires à compter du 1er novembre 2025
- Décide d'effectuer une régularisation des charges en fin d'année en se basant sur les dépenses réelles des locataires du 1er novembre de l'année N au 31 octobre de l'année N+1 (conversion des kWh en litres de fioul) et le prix du fioul payé par la mairie
- Autorise le Maire à signer un avenant au bail permettant la mise en place de ces provisions sur charges

Participation à la protection sociale complémentaire des agents

Monsieur le Maire rappelle que, depuis le 1er janvier 2025, les collectivités doivent participer à la couverture prévoyance de leurs agents pour un minimum de 7 € par mois, et qu'à compter du 1er janvier 2026, elles devront également participer à la complémentaire santé pour un minimum de 15 € par mois.

Cette disposition concerne, pour la commune, la secrétaire générale de mairie, également employée par la commune de Conflandey, qui participe à hauteur de 10 € pour la prévoyance et 20 € pour la complémentaire santé.

Monsieur le Maire propose de s'aligner sur ces montants.

Le Conseil municipal, approuve cette proposition et renvoie le projet de délibération au Comité Social Territorial (CST) pour avis.

Reconnaissance de la propriété communale du tableau Notre Dame des Ondes (La Vierge des Jacobins) situé dans l'église Saint-Didier

M. le Maire expose que, dans la continuité des actions de restauration du petit patrimoine communal, la commune souhaite restaurer le tableau Notre-Dame-des-Ondes, dit La Vierge des Jacobins pour les journées du patrimoine 2026.

Un devis du Centre Régional de Restauration et de Conservation des Œuvres d'Art (C2RCOA) à Vesoul a été établi pour 4 600 € TTC, incluant la restauration de la peinture et du cadre.

Le projet sera mené en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, via une collecte de dons défiscalisée. Le financement prévisionnel est fixé à 80 % Fondation du Patrimoine (3 680 €) et 20 % commune (920 €).

D'autres devis de restauration pourront être sollicités auprès d'autres prestataires.

La présente délibération a pour objet d'acter la propriété communale du tableau, condition nécessaire au dépôt du dossier de demande de subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Reconnaît que le tableau intitulé Notre Dame des Ondes, situé dans l'église communale Saint-Didier, est présumé propriété de la commune
- Décide de l'inscrire dans le patrimoine mobilier de la commune
- Autorise M. le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires en vue de la restauration de ce tableau, y compris le dépôt de demandes de subventions auprès de la Fondation du patrimoine

Informations diverses

a) Balade thermique

La commune, en partenariat avec le Pays Vesoul-Val de Saône et l'ADERA, organise une balade thermique afin de sensibiliser les habitants à la rénovation énergétique et à la détection des ponts thermiques. Des courriers seront distribués pour permettre aux habitants d'inscrire leur maison à ce diagnostic.

Une réunion de restitution aura lieu le 9 février à 19 h, à la salle des fêtes.

b) Nouvelle application mobile communale et site internet – Intra-Muros

La commune met en service une nouvelle application mobile et un site internet Intra-Muros, mis à disposition gratuitement par la Communauté de communes Terres de Saône.

Ce dispositif remplacera progressivement PanneauPocket et offrira une interface plus moderne, un agenda partagé et un accès simplifié aux services locaux. Durant la période de transition, les informations seront diffusées sur les deux plateformes avant un basculement définitif vers Intra-Muros.

Questions diverses

a) Projet de démolition de la colonie

Monsieur le Maire indique qu'à la suite d'un courrier adressé par des habitants au Préfet de la Haute-Saône concernant le projet de démolition de la colonie, les services de la préfecture ont répondu aux habitants concernés ainsi qu'à la mairie.

Ils précisent qu'aucun manquement aux règles d'urbanisme ni aux règles de légalité n'a été relevé.

À la suite de cette réponse, la commune a été sollicitée pour organiser un temps d'échange. Une réunion publique se tiendra le vendredi 24 octobre à 19 h, à la mairie.

b) Lutte contre le frelon asiatique

Monsieur le Maire informe que la présence du frelon asiatique est de plus en plus fréquente sur la commune.

La destruction des nids est obligatoire pour les particuliers sur leurs parcelles (arrêté préfectoral).

Une aide peut être sollicitée auprès de la FREDON Bourgogne-Franche-Comté pour la destruction d'un nid.

Le Maire précise que certaines communes accordent une aide financière complémentaire de 50 € en plus de celle de la FREDON.

Le sujet sera réexaminé lors d'une prochaine séance.

Événements à venir

- Formation taille des fruitiers – samedi 18 octobre, organisée par les Croqueurs de Pommes des Trois Provinces
- 44^e Rallye de la Haute-Saône – dimanche 26 octobre, buvette et restauration par l'association des Saute-Murots (Route départementale coupée de 6h à 21h – accès au village par Scey-sur-Saône ou le chemin de la Carrière vers Purgerot)
- Halloween – 31 octobre et 1er novembre, en partenariat avec Terre de Saône, les Saute-Murots, le Club du Moulin à Vent et l'association de chasse de Chargey
- Cérémonie du 11 novembre – exceptionnellement à 17h30, présence de la Lyre Portusienne pour la cérémonie, qui se déroulera dans l'église, lieu adapté en raison de la présence de la plaque commémorative, de la nuit qui sera tombée et qui protègera les musiciens d'éventuelles intempéries
- Repas du Beaujolais – samedi 22 novembre, organisé par le Club du Moulin à Vent
- Dégustation de vins – décembre (date à définir), proposée par la maison Martenot Mallard (Bourgogne)
- Noël des Enfants – dimanche 21 décembre – ouvert à tous les habitants !
- Réunion d'information et de restitution le lundi 09 février à 19h00 sur la performance de l'isolation par l'ADERA
- Dimanche 1^{er} mars, journée découverte de jeux de sociétés organisée par les Saute-Murots
- Samedi 28 mars, formation « la greffe des fruitiers », organisée par les Croqueurs de Pommes des Trois Provinces

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée.

